

ANDREAS STIHL SAS STIHL rappelle TONDEUSE À GAZON À BATTERIE



- Noms des modèles ou références concernés : **RMA 235.0**
- Marque : **STIHL**
- Lot Machines dont le numéro de série est inclus dans les tranches ci-dessous De 949 130 563 à 949 131 104 et De 949 122 729 à 949 123 269
- Conditionnements : **Carton unitaire**
- Date début/fin de commercialisation : **du 03/05/2023 au 28/09/2023**
- Informations complémentaires : **<https://www.stihl.fr/fr/p/tondeuses-a-gazon-rma-235-gamme-ak-83007#sans-batterie-ni-chargeur-83007?alD=63110111410>**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Tous les distributeurs livrés de machines concernées par l'action de rappel ont été informés par STIHL France via courrier RAR. Les distributeurs informent leurs clients, à qui ils ont livré des machines devant être modifiées, par courrier RAR**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Lors du contrôle qualité, il a été constaté que les exigences normatives relatives au temps de freinage des lames n'étaient pas respectées sur certaines machines. Par conséquent, il peut y avoir un risque accru de blessure pour l'utilisateur.**
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**
- Description complémentaire du risque : **L'utilisateur peut être blessé par la lame encore en rotation, si le temps de freinage de la lame est supérieur à la durée requise.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Réparation.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 30 septembre 2024**

CONTACT

- Numéro de contact : **0801802214**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre